



# Lissage des effets des grandes manifestations sportives dans le PIB suisse – version actualisée

SECO, secteur Conjoncture

5 septembre 2022

## Contexte

Plusieurs grandes fédérations sportives internationales ont leur siège en Suisse. On peut par exemple citer la Fédération internationale de football association (FIFA), l'Union des associations européennes de football (UEFA) et le Comité international olympique (CIO). Selon les normes internationales en vigueur, à savoir le Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC) 2010, la création de valeur générée par les entreprises, institutions et fédérations domiciliées en Suisse est comptabilisée dans le produit intérieur brut suisse (PIB). Dans le cas des fédérations sportives internationales, les recettes et prestations intermédiaires découlent, entre autres, de l'organisation et de la commercialisation de grandes manifestations sportives.

Dans les comptes nationaux, les recettes provenant de biens immatériels (licences, droits, brevets) ne constituent pas des cas particuliers et revêtent une grande importance dans bon nombre de domaines (recettes de licences et de brevets dans la branche pharmaceutique, p. ex.). Par conséquent, les recettes de licences générées par la commercialisation de grandes manifestations sportives internationales ne doivent pas être traitées autrement que les autres recettes de licences et de brevets.

Dans l'analyse conjoncturelle, les fluctuations induites par les grands événements sportifs peuvent, au contraire, compliquer la donne, non pas parce que la création de valeur qui en découle<sup>1</sup> est prise en considération dans le PIB, mais parce que ces grandes manifestations n'ont pas lieu chaque année. Les Jeux olympiques (JO) d'été et d'hiver, ainsi que les championnats du monde et d'Europe de football, n'ont lieu que tous les quatre ans, rythme qui se reflète sur le PIB. Celui-ci croît durant les années d'importantes manifestations sportives (p. ex. en 2014, lorsqu'ont lieu les JO d'hiver et la coupe du monde de football, ou encore en 2016, lorsqu'ont lieu les JO d'été et l'Euro 2016). Par analogie, le PIB recule les années suivantes, faute de création de valeur par ces grands événements sportifs (figure 1). Ce cycle pluriannuel peut compliquer l'analyse, la modélisation et les prévisions de l'évolution conjoncturelle.

## Méthodologie pour la correction des effets des événements sportifs

Dans le but de faciliter l'interprétation conjoncturelle, le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) calcule depuis 2018 des séries temporelles supplémentaires corrigées des effets induits par les grandes manifestations sportives internationales. Le lissage ou la correction des fluctuations régulières et prévisibles est un procédé standard au niveau international permettant de simplifier l'analyse conjoncturelle. Il

1. NOGA 90-96, «Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services».

est notamment utilisé pour les schémas saisonniers, qui peuvent influencer l'évolution conjoncturelle sur l'année, ou pour les effets du calendrier (l'incidence de la date de Pâques, du nombre de jours ouvrés ou de l'année bissextile). Contrairement à la correction des variations saisonnières, la correction des effets du calendrier porte également sur des cycles supérieurs à un an. Ainsi, l'effet estimé d'une année bissextile est réparti sur un cycle de quatre ans. Si, par exemple, la création de valeur du mois de février d'une année bissextile enregistre une augmentation de 100 millions, cette différence est répartie sur les mois de février de chaque année du cycle, à raison de 25 millions par an, au moyen de la correction des effets du calendrier.

La création de valeur générée par les grandes manifestations sportives internationales peut être interprétée, au sens large, comme une sorte d'effet calendaire, vu qu'elle progresse durant les années paires et recule durant les années impaires. Comme pour les effets des variations saisonnières et calendaires, ces fluctuations se répètent à un rythme régulier et connu. La méthode de correction est ainsi analogue à celle des effets calendaires. Puisque tant les Jeux olympiques que les championnats du monde et d'Europe de football ont lieu tous les quatre ans, il convient d'appliquer la même méthode de correction que pour les années bissextiles (cycle de quatre ans).

Le «lissage des effets des grandes manifestations sportives» consiste à répartir la valeur ajoutée, telle qu'elle est estimée, autour de l'année de l'événement, de manière symétrique. La valeur ajoutée liée aux événements sportifs de l'année  $t$  influence donc aussi bien les années précédentes que les années suivantes. Plus précisément, 25 % de la valeur ajoutée sont attribués à l'année  $t$ , 25 % aux années  $t - 1$  et  $t + 1$ , 12,5 % aux années  $t - 2$  et  $t + 2$ . Les valeurs annuelles manquantes actuellement ou dans le futur sont en principe remplacées par la dernière valeur annuelle associée aux mêmes événements (en général quatre ans auparavant). Il s'agit en fait d'un simple décalage temporel de la valeur ajoutée. Si l'on additionne la valeur ajoutée sur la période correspondante de 5 ans, les données corrigées des effets des grandes manifestations sportives sont identiques aux données non corrigées. Comme la série résultante peut présenter un profil saisonnier, une correction des variations saisonnières est effectuée après le lissage des effets des grandes manifestations sportives, conformément à la procédure habituelle.

## **La crise du coronavirus a aussi affecté les événements sportifs**

La pandémie de coronavirus a eu un impact sur la tenue de grands événements et affecte donc le calcul des données du PIB corrigé des événements sportifs en 2020 et 2021. Dans le monde entier, des événements sportifs et culturels ont été reportés ou se sont déroulés avec des restrictions de capacité. Par exemple, les Jeux olympiques d'été, qui devaient avoir lieu au Japon en 2020, ont été reportés d'un an. Il en fut de même pour le championnat d'Europe de football, qui a été reporté d'un an à 2021. Il en découle un décalage temporel par rapport à la cadence habituelle des grands événements sportifs. D'un point de vue conceptuel, cela est comparable à un hypothétique report d'une année bissextile à l'année suivante. L'évaluation de la situation conjoncturelle ne devrait être affectée ni par la prolongation de l'année d'un jour calendaire supplémentaire (en cas d'année bissextile), ni par un hypothétique report de l'année bissextile.

Le lissage des effets des grandes manifestations sportives tient compte de cet aspect. La valeur ajoutée générée par les différents grands événements sportifs est comptabilisée en 2021 et non en 2020 comme cela aurait été le cas dans le cadre du cycle habituel. Afin d'éviter un déphasage sur plusieurs années, la valeur ajoutée des organisations sportives en 2021 est dans un premier temps attribuée à l'année 2020 et vice versa. Ensuite, le lissage des effets des grandes manifestations sportives est effectué selon la procédure décrite.

## **Conséquences de la correction des effets des événements sportifs**

La correction des effets des manifestations sportives influe fortement sur la création de valeur nominale dans le secteur du divertissement des loisirs (figure 1). Toutefois, ce secteur ne représente qu'une petite part du PIB. Si l'on considère le PIB nominal, on n'observe quasiment pas d'écart entre les séries corrigées des variations saisonnières et celles corrigées des variations saisonnières et des effets

des manifestations sportives (figure 2). À l'inverse, la différence entre les taux de croissance n'est pas négligeable (figures 3 et 4). Pour certains trimestres, le taux de croissance varie fortement lorsque les effets des grandes manifestations sportives internationales sont lissés, ce qui souligne l'importance d'une telle correction dans le contexte de l'interprétation conjoncturelle des taux de croissance du PIB. Le poids de ces grandes manifestations ne pèse toutefois pas assez dans la balance pour modifier considérablement le tableau général. À titre d'exemple, il ressort de la figure 4 que le creux conjoncturel de 2016 est clairement visible également dans les séries chronologiques corrigées des effets des manifestations sportives. La correction n'engendre qu'un léger décalage dans le temps : les taux de croissance du PIB corrigé des effets des manifestations sportives reculent plus rapidement en 2016 du fait du lissage de la contribution de l'Euro 2016 et des JO ; ils augmentent un peu plus fortement au début de 2017 étant donné que l'absence de création de valeur supplémentaire par les grands événements sportifs est également lissée.

## **Commerce de services corrigé des événements sportifs**

A partir de septembre 2022, le SECO publie non seulement les données corrigées des effets des événements sportifs concernant le côté production du PIB, mais aussi celles concernant les exportations et importations de services. Les données corrigées des effets des événements sportifs seront ainsi disponibles également pour le côté dépenses du PIB.

Les services négociés dans le cadre des grands événements sportifs sont comptabilisés dans les trois rubriques du commerce des services que sont les «droits de licence», «services aux entreprises» et «services personnels, culturels et de loisirs». D'un point de vue méthodologique, le lissage des effets des événements sportifs dans le commerce des services s'effectue à un niveau agrégé, c'est-à-dire que l'on corrige systématiquement le total des exportations de services et des importations de services après déduction du tourisme. Dans un premier temps, les exportations et les importations de services qui entrent dans le cadre des événements sportifs sont déduites des totaux sans le tourisme. Dans un deuxième temps, comme pour la valeur ajoutée de l'industrie du divertissement, elles sont réparties sur plusieurs années, puis réintégrées aux autres importations et exportations de services.

Pour la trimestrialisation des séries corrigées, on se réfère aux paiements correspondants moins les événements sportifs. Comme la série résultante peut présenter un profil saisonnier, une correction standard des variations saisonnières y est appliquée.

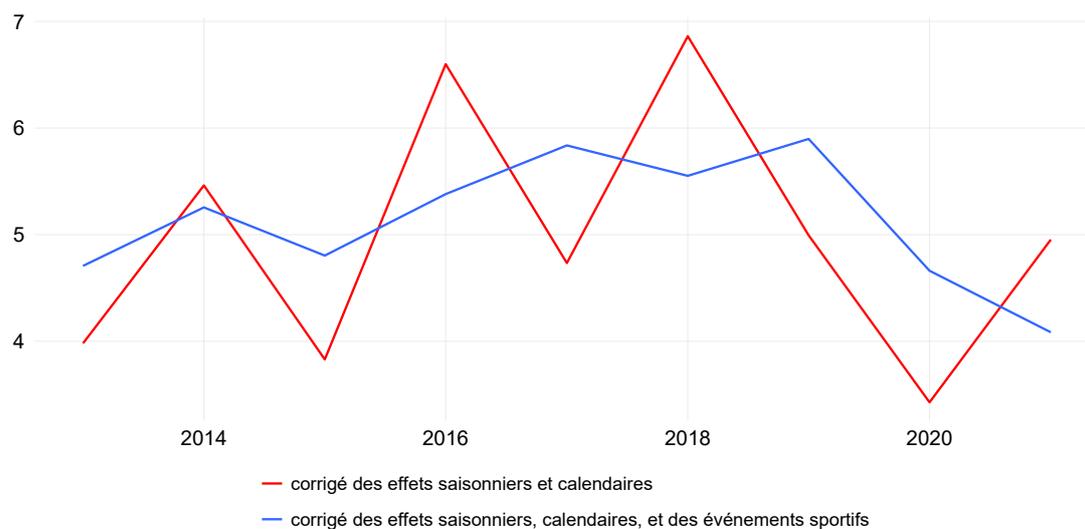
### **Renseignements :**

Felicitas Kemeny, SECO, cheffe du secteur Conjoncture, Direction de la politique économique, tél. +41 58 462 93 25

Philipp Wegmüller, SECO, chef suppléant du secteur Conjoncture, Direction de la politique économique, tél. +41 58 465 95 38

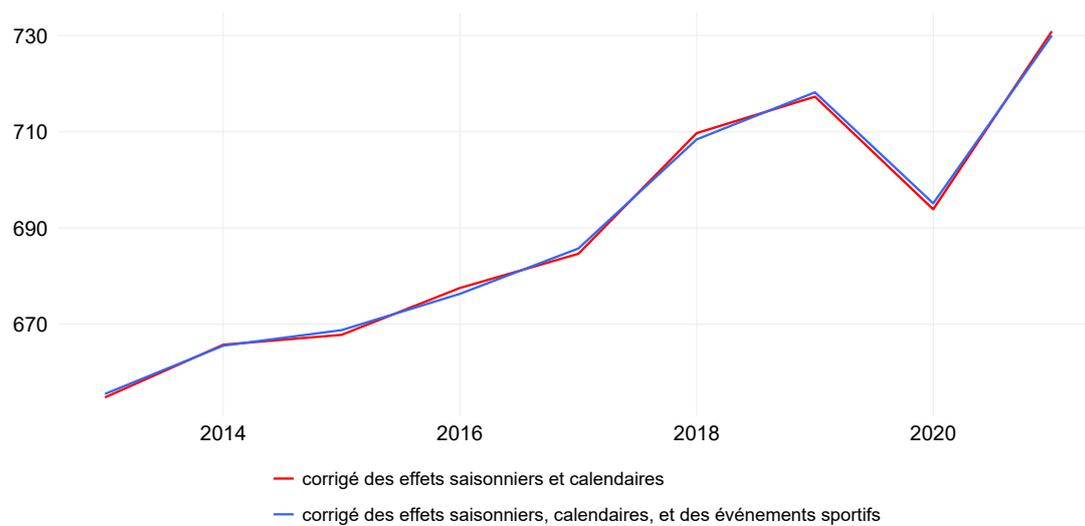
**Figure 1 – Secteur du divertissement**

valeur ajoutée brute nominale, en mia. de CHF



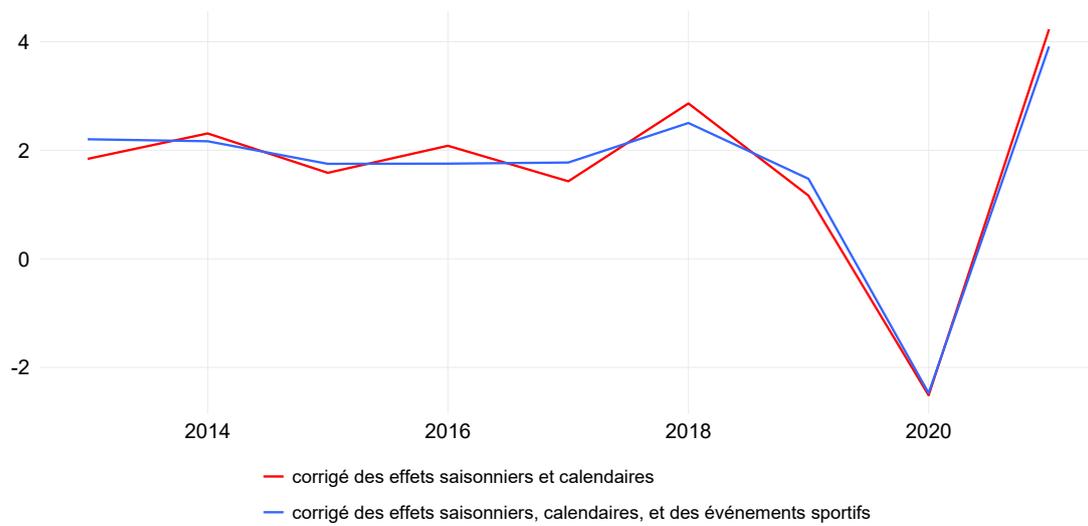
**Figure 2 – Produit intérieur brut**

données nominales, en mia. de CHF



### Figure 3 – Produit intérieur brut

données réelles, variation en % par rapport à l'année précédente



### Figure 4 – Produit intérieur brut

données réelles, variation en % par rapport au trimestre précédent

